

DIRECTIVE D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION

CFH 221- SERRURERIE, FENÊTRES, PORTES ET STORES

Date d'édition	24.09.99	Révision : 17.09.2019
Emetteur :	M. Morel	E.Daghé
Libération :	D. Peyraud	A.Carluccio
Titre : CFH 221 - SERRURERIE, FENETRES ET PORTES EXT.	Doc. No. : 2-1020-g.docx	
 Hôpitaux Universitaires de Genève	Nb pages : 1/6	

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS.....	3
1. FENÊTRES ACIER & MÉTAL LÉGER	3
2. PORTES EXTERIEURES EN MÉTAL	3
3. PORTES INTÉRIEURES MÉTAL.....	4
4. SYSTÈME DE VERROUILLAGE.....	4
5. STORES A LAMELLES, STORES A ROULEAUX, STORES TOILE ET STORES D'OBSCURCISSEMENT.....	4
6. CLOISON EN ÉLÉMENTS.....	5
7. DIVERS.....	5
8. LISTE DES MODIFICATIONS	6

GÉNÉRALITÉS

Avant adjudication, les marques de matériel autres que celles préconisées devront être approuvées par le Service Technique. Un complément d'information ou une présentation du matériel peuvent être exigés dans le cas d'un fournisseur inconnu ou de matériel autres que celui de référence (les frais inhérents à cette présentation sont à la charge du soumissionnaire).

Lors de la dépose et de l'évacuation, de mobilier (portes, meubles et tiroirs fermants à clefs), par des entreprises extérieures, ces dernières récupèrent les cylindres et garnitures, indiquent les N° des locaux sur les cylindres et les transmettent à l'atelier de serrurerie HUG.

Pour tous matériaux proposés par l'entrepreneur, il doit y avoir impérativement un représentant ou fournisseur en Suisse. Les éventuelles exceptions doivent être formellement validées par le Service bâtiments et technique HUG.

1. FENÈTRES ACIER & MÉTAL LÉGER

Les parties fixes doivent être ouvrantes pour permettre le nettoyage des vitres, la réparation ou le démontage des stores depuis l'intérieur du bâtiment.

Les poignées de fenêtres et de portes de balcon doivent avoir un cylindre unique par bâtiment, pour permettre la condamnation de celles-ci.

1.1. Les ferments

Ventus :

Système de fermeture posé en apparent

Guichet et porte balcon :

Système de fermeture oscillo-battant, ouvrant à la française.

Le système à translation oscillo-battant n'est pas accepté (inadapté pour un hôpital)

1.2. Vitrerie

Pose de verres isolants aux dernières normes genevoises sur les vitrages neufs ou de remplacement, selon norme SIA331.

2. PORTES EXTERIEURES EN MÉTAL

Les entrées et les poignées doivent être en inox (type Glutz ou équivalent). Les portes avec une ou deux poignées à boule doivent être munies d'une tige carrée.

Les serrures doivent être WECHSEL et avec une découpe PZ (HAHN) pour le cylindre. La serrure doit être aux normes suisses, carré poignée de 8 ou 9 mm, entre axe du carré au cylindre doit être de 78mm.

2.1. Portes de sorties de secours

Ces portes sont à équiper du système EXIT CONTROLER, pourvu d'une pile au standard carré 9V, d'un contact libre de potentiel (NF) et d'une découpe PZ

Titre : CFH 221 - Serrurerie, fenêtres et portes extérieures	Révision : 17.09.2019
 Hôpitaux Universitaires de Genève	Page : 3/6 Doc. No. : 2-1020-g.docx

(HAHN) pour le demi-cylindre. De plus, comme toute porte, sa fermeture doit pouvoir être vérifiée par notre système de GTB.

Dans tous les cas, le système doit être agréé par l'autorité compétente.

3. PORTES INTÉRIEURES MÉTAL

3.1. Portes coupe-feu en métal

Les portes qui doivent rester en position ouverte seront équipées de ventouse magnétique avec boutons de déclenchement manuel posés toujours en haut de celles-ci. Se référer aux compléments spécifiés sous §[10.3.5](#). Un certificat devra être fourni pour justifier que la porte répond aux normes coupe-feu en vigueur.

Dans tous les cas, le système doit être agréé par l'autorité compétente et la fermeture des portes vérifiée par un contact remonté sur notre GTB.

4. SYSTÈME DE VERROUILLAGE

(Voir aussi : Portes extérieures en métal)

4.1 Cylindre pour le Site Cluse-Roseraie

- Type de cylindre : découpe HAHN (PZ-Euro-profil) et le modèle selon indication du Service des clés Cluse-Roseraie
- Le plan de mise en passe doit être agréé par : Le chef de la sécurité Cluse-Roseraie
Le/la chef(fe) de projet HUG
Le service des clés Cluse-Roseraie
- Les locaux spéciaux (caisse, cabine de projection etc.) doivent être munis d'un cylindre électronique (système HUG : KESO KekGénie 2000S version PC Time).

5. STORES A LAMELLES, STORES A ROULEAUX, STORES TOILE ET STORES D'OBSCURCISSEMENT

5.1. Stores d'obscurcissement (intérieurs)

A manivelle : ils doivent être actionnés de manière individuelle.

A commande électrique : un moteur par store et une platine ou relais de commande individuelle, prévoir un coupe-circuit sur les ouvrants des fenêtres (les stores ne doivent en aucun cas monter ou descendre avec une fenêtre ouverte).

Fournir des boutons de commande avec une position STOP pour la montée ou la descente du store.

Titre : CFH 221 - Serrurerie, fenêtres et portes extérieures	Révision : 17.09.2019
 Hôpitaux Universitaires de Genève	Page : 4/6

5.2. Store à lames, à rouleaux et tente solaire (extérieurs)

A manivelle : ils doivent être actionnés de manière individuelle.

A commande électrique : un moteur par store et une platine ou relais de commande individuelle.

Fournir des boutons de commande avec une position STOP pour la montée ou la descente du store.

Pour tous les types de stores sur les points 5.1 et 5.2, les platines de commande individuelles, groupées ou centrales doivent être implantées dans des armoires techniques avec la numérotation des locaux et ceci pour des raisons d'hygiène envers les patients.

5.3. Rideaux à bandes verticales

Les bandes doivent être ininflammables et lavables

6. CLOISON EN ÉLÉMENTS

Dans les lieux publics, les portes vitrées doivent être en verre sécurisé.

7. DIVERS

7.1. Mobilier divers

Les cylindres du mobilier doivent être numérotés de façon visible et non effaçable sur la face de celui-ci.

Les nouvelles clés doivent impérativement être remises à l'atelier de Serrurerie.

7.2. Mobilier de cuisine

Exécution en inox et prévoir des parties démontables aisément pour le traitement des blattes.

Titre : CFH 221 - Serrurerie, fenêtres et portes extérieures	Révision : 17.09.2019
 Hôpitaux Universitaires de Genève	Page : 5/6 Doc. No. : 2-1020-g.docx

8. LISTE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Natures des modifications	Rédaction	Validation
e	25.11.2011	Art 1. Les matériaux sont fournis ou représentés en Suisse	L. Saraceni	A. Carluccio
f	17.05.2019	§2.1, §3.1 adaptations EXIT et 3CTP	E. Daghé	A. Carluccio
g	17.09.2019	Relecture avec Michel Morel	E.Daghé	A.Carluccio